



POSTULEZ DÈS MAINTENANT !

LA MUNICIPALITÉ RECRUTE POUR LES EMPLOIS SUIVANTS :

- CHEF D'ÉQUIPE / OPÉRATEUR CAMION DE DÉNEIGEMENT
- OPÉRATEUR CAMION DE DÉNEIGEMENT

Détails en pages 4 et 5

À vos agendas

PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL

La prochaine séance du conseil municipal aura lieu le **lundi 7 novembre** à 19 h au chalet des loisirs. La séance sera également diffusée en direct sur la page Facebook de la municipalité.

| | |
|---|---|
| La Fabrique Saint-Félix Michel Gagnon, président | Une messe a lieu tous les dimanches à 9 h <i>418 544-1093, bureau ouvert le lundi de 9 h 30 à 11 h 30</i> |
| Bureau de poste | Lundi au vendredi de 9 h à 12 h / 13 h à 15 h 30 <i>418 544-1653</i> |
| FADOQ —Thérèse Fortin, présidente Johanne Bergeron, sec.-trésorière | <i>418 306-5728</i> <i>418 544-7651 (pour la location du local de la FADOQ)</i> |
| Bénévoles de Saint-Félix-d’Otis Arlette Claveau, présidente | <i>418 544-6458</i> |
| Bibliothèque municipale | <i>418 544-5543 poste 2206</i> Suivez les informations sur FB : <i>Bibliothèque de St-Félix-d’Otis</i> |
| Comité des loisirs Martin Côté, président | <i>418 718-0605</i> |
| Chalet des loisirs Inscription au Gym d’entraînement | <i>418 544-1705 ou</i> <i>418 544-5543 poste 2208</i> |
| Cercle des fermières de St-Félix-d’Otis Nathalie Simard, présidente | <i>418 544-0056</i> |
| Sûreté du Québec (plainte ou demande d’assistance) | <i>310-4141 ou *4141 à partir d’un cellulaire</i> <i>sfo@surete.qc.ca pour rejoindre le policier parrain</i> |



L’écocentre de la municipalité est ouvert les samedis et dimanches de 8 h à 16 h. En semaine, les utilisateurs doivent appeler au bureau de la municipalité pour pouvoir emprunter les clés.



Il est important de respecter la vocation de ce service en déposant les rebus dans les bons conteneurs et en laissant les lieux propres.

SERVICE DE REPAS DISPONIBLE

Pour les personnes âgées de **60 ans et plus**, il y a un service de repas du midi livré à domicile pour la somme de 5,50 \$. Le service est disponible deux fois par semaine (lundi et mercredi) et le repas comprend la soupe, le repas principal et le dessert.

Pour les personnes intéressées, communiquez au 418 544-6458 ou 418 544-5398.

<https://www.moissonslsj.org/>

En partenariat avec Moisson SLSJ, les bénévoles de Saint-Félix font la distribution, une fois par mois, d'un panier de denrées alimentaires pour les familles et personnes dans le besoin. Pour infos : 418 544-6458 ou 418 544-5398.

PRÉCISIONS SUPPLÉMENTAIRES CONCERNANT LA RÉGLEMENTATION SUR LES CHIENS



Quoi faire en cas de situation problématique?

C'est la sûreté du Québec qui est responsable d'enquêter lors d'une plainte concernant un chien. Si vous vivez ou êtes témoin d'une situation problématique, **il faut donc DIRECTEMENT rejoindre la Sûreté du Québec en appelant au 310-4141 ou *4141 à partir d'un cellulaire**. Il est également possible de joindre le policier parrain de la municipalité par courriel au sfo@surete.qc.ca.

Rappelons que, selon la réglementation en vigueur, **tout animal gardé à l'extérieur d'un bâtiment doit être tenu ou retenu au moyen d'un dispositif (attache, laisse, clôture, etc.)** l'empêchant de sortir de ce terrain. Tout aboiement ou hurlement de chiens susceptible de troubler la paix et le repos de toute personne dans la municipalité constitue une nuisance et est prohibé.

Tout propriétaire, possesseur ou gardien d'un chien ne peut laisser l'animal errer dans un endroit public ou sur une propriété autre que celle du propriétaire de l'animal. **Les chiens doivent donc être tenus en laisse lors des promenades dans les rues ou les parcs de la municipalité**. Lorsqu'un chien a mordu une personne, son gardien doit en aviser le service de police le plus tôt possible, et au plus tard dans les 24 heures. La cohabitation entre citoyens et leurs animaux domestiques est une question de respect entre tous!

OFFRES D'EMPLOI



La municipalité de Saint-Félix-d'Otis désire s'adjoindre les services de deux employés :

CHEF D'ÉQUIPE / OPÉRATEUR CAMION DE DÉNEIGEMENT ET OPÉRATEUR CAMION DE DÉNEIGEMENT

Responsabilités principales :

Sous l'autorité de la directrice générale, l'employé(e) devra effectuer les tâches suivantes :

- Superviser et planifier les activités des employés;
- Réaliser le déneigement des chemins publics de la municipalité;
- Réaliser divers travaux de mécanique, d'entretien et de réparation;
- Opérer et entretenir le parc d'équipement;
- Utiliser divers équipements liés aux travaux publics de la municipalité;
- Effectuer toute autre tâche qui lui est confiée.

Qualifications requises :

- Diplôme d'études secondaires;
- Deux (2) ans d'expérience dans la conduite de machinerie lourde;
- Posséder un permis de conduire de classe 3 valide;
- Détenir d'excellentes notions de mécanique, de menuiserie et de soudure;
- Posséder de bonnes capacités relationnelles et aimer travailler en équipe;
- Posséder une des certifications de qualifications professionnelles pour les travaux d'aqueduc ou d'épuration serait considéré comme un atout;
- Connaissance minimale de l'environnement Windows;
- Être disponible à travailler sur un horaire variable le jour et le soir, sur semaine et fin de semaine.

Compétences recherchées :

- Capacité de travailler en équipe.
- Minutie au travail.
- Désir d'être formé en matière de traitement de l'eau potable et des eaux usées.

Conditions :

Date d'entrée en fonction : novembre 2022

Salaires chef d'équipe /opérateur camion de déneigement : entre 30 \$ à 35 \$ l'heure

Salaires opérateur camion de déneigement : entre 25 \$ à 29 \$ l'heure

Les personnes intéressées à soumettre leur candidature doivent faire parvenir leur lettre de motivation accompagnée de leur curriculum vitae, **par courriel**, au plus tard le 20 octobre 2022 à 16 h :

Municipalité de Saint-Félix-d'Otis

Concours : Chef d'équipe /opérateur camion de déneigement

455, rue Principale

Saint-Félix-d'Otis

Téléphone : 418 544-5543 poste 2202

Courriel : municipalite@st-felix-dotis.qc.ca

Seules les personnes rencontrées en entrevue recevront un accusé de réception.



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-D'OTIS
MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY
AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Conformément aux dispositions du Règlement numéro 272-2015 de la municipalité de Saint-Félix-d'Otis concernant les dérogations mineures, adopté selon les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le conseil de la municipalité de Saint-Félix- d'Otis se prononcera, lors de la séance ordinaire qui se tiendra le 7 novembre 2022, sur la demande de dérogation mineure concernant l'immeuble situé au 310 Sentier Brassard.

La dérogation mineure demandée vise à permettre l'abaissement de l'implantation d'un garage intégré à un bâtiment principal de 2,90 mètres à 1 mètre et permettre l'abaissement de la façade avant de 2,90 mètres à 2,0 mètres.

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Dufour, appuyé par monsieur le conseiller Martin Côté, et résolu à l'unanimité des membres présents de suivre la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et d'accepter la demande de dérogation du 310 Sentier Brassard.

Toute personne intéressée pourra, lors de ladite séance, se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Fait et donné à Saint-Félix-d'Otis,

Ce 3 octobre 2022

Hélène Gagnon

Directrice générale et secrétaire-trésorière

RETOUR DES SOIRÉES AU CHALET DES LOISIRS

Tous les vendredis, à partir de 19 h, dès le 21 octobre

Avis aux intéressés : formation d'équipes pour jouer aux dards!

À votre bibliothèque ce mois-ci :

HORAIRE D'OUVERTURE

TOUS LES MERCREDIS DE 13 H À 16 H ET DE 18 H À 20 H

LE PREMIER SAMEDI DE CHAQUE MOIS DE 10 H À 12 H

HEURE DU CONTE POUR LES 3 À 6 ANS

MERCREDI LE 19 OCTOBRE À 13 H 30

**LA CARTE DE MEMBRE ET TOUS LES SERVICES SONT GRATUITS,
BIENVENUE À TOUS!**

Succès pour le symposium!



Crédit photos : Céline Côté

La qualité de l'organisation, l'appréciation des visiteurs et le professionnalisme des artistes invités sont quelques-uns des éléments qui ont fait de la dernière édition du symposium un vrai succès!

Félicitations au comité organisateur et merci aux nombreux bénévoles pour votre précieuse implication.

À l'année prochaine!

